



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de janvier à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 24 janvier 2023

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (pouvoir de MOINARD David)

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM HERBRETEAU Tom, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Etait secrétaire : Mme LEGER Marielle

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Multicommerce : choix assurances construction
- 2 – Multicommerce : Avenants n° 1 lot 3 charpente bois et 4 menuiseries extérieures
- 3 – Abords du multicommerce
- 4 – SyDEV : Aire de loisirs
- 5 – SyDEV : Leds
- 6 – SyDEV : Ecowatt (réduction éclairage public)
- 7 – Bar tabac : demande augmentation mensuelle du loyer
- 10 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mme LEGER Marielle, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

En préambule, Mr le Maire fait un point sur le cambriolage qui a eu lieu dans la nuit du 29 au 30 janvier et a affecté l'atelier communal. Le camion a été dérobé, avec du petit matériel (taille-haie, débroussailleuse...) par contre, le tracteur, la voiture et la remorque n'ont pas été touchés. La gendarmerie enquête.

1. Multicommerce : choix assurances construction

Mr Claude AUDOUIT présente le projet « assurance construction » et explique l'importance de souscrire ce type de police Dommage Ouvrage, qui préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs. La Dommage Ouvrage se tourne ensuite contre les constructeurs et leurs assureurs. Cette assurance est obligatoire et doit être souscrite avant l'ouverture du chantier pour assurer le bâtiment construit ou réhabilité. L'assurance dommages-ouvrage (DO) rembourse la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale des constructeurs. Elle

garantit les malfaçons qui affectent la solidité de l'ouvrage et le rendent inhabitable ou impropre à l'usage auquel il est destiné (fissures importantes, effondrement de toiture...).

Trois devis ont été demandés auprès de SMABTP, SMACL et MMA. Deux devis seulement ont été reçus. La SMACL est la plus intéressante, mais seule la Dommage nous intéresse, or l'assurance Tous Risques Chantiers semble liée pour un total de 8150,05 €. Il serait préférable de sélectionner SMACL mais seulement pour la partie Dommage Ouvrage soumise à obligation d'assurance, soit pour la somme de 6113,49 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de la commission bâtiments proposé ci-dessus.

2. Multicommerce : Avenant n° 1 lot 3 charpente bois et lot 4 Menuiseries extérieures

Mr Claude AUDOUIT présente

L'avenant n° 1 (Entreprise Menuiseries PORCHET lot n° 3) relatif à des travaux complémentaires : traitement de la charpente, plus-value de 1 545 € 60 HT.

L'avenant n° 1 (entreprise Menuiseries PORCHET lot n° 4) relatif à des travaux modificatifs : modification des ouvertures, plus-value de 5 217 € 40 HT, avec une prise en charge de FRENESIS pour un montant de 3 371 € 00 HT soit un reste à charge pour la commune de 1 846 € 40 HT. Cette plus-value est liée à une erreur de l'architecte (largeur porte d'entrée insuffisante pour un passage acceptable). Le reste à charge pour la commune est liée au fait qu'une fois la porte de service rectifiée, il fallait également modifier la 2^{ème} porte. Le fait de refuser ce reste à charge ralentirait considérablement le projet.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot 3 et 4 (10 voix pour et une abstention)

3. Abords du Multicommerce

Mr Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-06-04 du 20/06/2022, Mme MOUNERON Béatrice, architecte aux SABLES D'OLONNE avait été retenue pour la réalisation des abords du Multicommerce pour un montant de maîtrise d'œuvre de 13 247 € 50 HT et un estimatif de travaux de 124 500 € HT.

Il rappelle également que lors du conseil municipal du 24 octobre dernier, il avait informé que le Conseil Départemental avait octroyé une subvention pour le Multicommerce à hauteur de 26% du global des travaux, en deçà de ce qui avait été espéré suite à la visite de notre conseiller départemental.

Dès lors, nous étions dans l'attente du montant global des subventions et le devis des abords est en suspension pour le moment. Une réflexion globale est nécessaire suite aux réalités budgétaires, l'objectif étant de réaliser une place fonctionnelle dans le cadre de ce que permettent les finances.

Le 15 décembre dernier, le Conseil Départemental a transmis un courrier informant de l'obtention de 15 000 € de subvention pour la réalisation des études et de 139 877 € 97 pour les travaux (incluant abords et réhabilitation). La convention du Conseil Départemental n'est à ce jour pas reçue en mairie.

Mr Le Maire souhaite connaître la position du Conseil concernant le lancement ou non de ce projet des abords du Multicommerce.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de lancer ce projet « Abords du Multicommerce »

4. SyDEV : Ecowatt (réduction éclairage public)

Mr Le Maire informe que le SyDEV incite les collectivités à limiter leur consommation et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (8h-13h et 18h-20h).

Le SyDEV, en sa qualité de délégataire de l'éclairage public sur la majorité des communes de Vendée, a décidé de s'associer activement aux démarches de volontariat en autorisant Enedis à réduire l'éclairage public en début de soirée les jours où le réseau électrique est tendu, sur le territoire des communes volontaires.

Si la commune souhaite s'engager dans ce dispositif de volontariat, il sera nécessaire de prendre un « arrêté spécial Ecowatt » auquel il faudra joindre la liste des armoires pour lesquelles l'extinction ponctuelle de l'éclairage public est autorisée.

Monsieur Valade fait remarquer que l'éclairage ne doit pas être coupé près des abribus ni à proximité des lieux propices au regroupement de la jeunesse.

Mr Le Maire note que l'autorisation peut être donnée armoire par armoire, et donc uniquement sur des lieux où l'incidence serait nulle.

Monsieur Valade précise qu'une solution plus efficace serait de rénover le parc de luminaires en passant à l'éclairage LED pour réaliser de véritables économies.

Mr Le Maire répond que cette option est déjà à l'étude, notamment via le SyDEV qui se charge de la coordination du projet de réduction des consommations d'énergie. Ces ampoules doivent également prendre en compte les contraintes environnementales (niveau de lumens à ne pas dépasser pour le respect de la faune).

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider le projet Ecowatt sous réserve qu'il ne touche pas les armoires qui concernent le ramassage scolaire. 10 voix pour et une contre.

Point spécifique concernant l'école :

L'école ne bénéficie pas du tarif réglementé et la facture devrait donc passer en 2023 de 14 000 € à 32 000 €. Monsieur Gaboriau avait proposé qu'une étude soit menée afin d'étudier les potentiels points d'économie. Monsieur Valade rappelle que les gros postes de consommation restent le chauffage et l'eau chaude, l'éclairage ne représentant qu'une petite partie de la facture. Monsieur Phelippeau rappelle que la programmation des chauffages avait déjà été évoquée. Monsieur Valade souhaite que Monsieur Forvarin, employé municipal, soit formé (au moins de façon succincte) à cette programmation. Monsieur Phelippeau demande si la consommation est suivie et programmée pour les périodes de vacances scolaires. Monsieur Audouit que cela est dorénavant le cas.

Mr le Maire demande un accord de principe sur la possibilité de faire réaliser une étude dans le but de générer des économies d'énergie.

A l'unanimité, l'accord de principe est donné sur la possibilité de faire réaliser cette étude.

5. Bar tabac : demande augmentation annuelle du loyer

Mr Le Maire informe que Mr MICHONNEAU souhaite comme indiqué dans le bail appliquer une revalorisation triennale du loyer. Monsieur le Maire informe que pour acceptation de l'augmentation par la Perception, un avenant doit être signé par les deux parties.

Or le bâtiment ne répond pas aux exigences énergétiques en vigueur. La partie commerciale est une passoire thermique, quant à l'étage (partie habitable), on se questionne sur l'insalubrité.

Pour le moment, le propriétaire évoque des devis de travaux, sans précision de calendrier.

Monsieur Charolé rappelle que l'indice des loyers est gelé jusqu'en mars 2023.

Mr le Maire indique que nous attendons la réponse de la Préfecture qui a interrogé la Chambre de Commerce et d'Industrie, le local rassemblant une partie commerciale et une partie habitable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'accord de principe est donné sur la nécessité d'attendre la réponse de la Préfecture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

6. Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Qu'un courrier d'un administré hors commune évoquant un problème de vitesse excessive au niveau du carrefour de la mairie a été reçu et déjà évoqué en Conseil Municipal. Ce carrefour concerne une route départementale, le département a donc été sollicité et interrogé. Sa réponse est qu'il faut longer le cimetière pour parvenir au passage pour piétons, toute autre solution étant beaucoup plus complexe à mettre en œuvre (notamment établissement d'un autre passage pour piétons, qui serait trop proche de l'entrée de l'agglomération).

- Souhait d'un administré de récupérer l'illumination « bougie » : la commune doit valider que cette illumination n'est plus du tout utilisée.
- Proposition course cycliste le samedi 08/04/2023 (week-end de Pâques). Le parcours a été reçu de même que la demande de subventions. Nous devons prendre un arrêté pour le déroulement de cette course cycliste. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord de principe.
- Courrier MAAF : un courrier, dont Mr le Maire donne lecture, nous est parvenu de la MAAF concernant le mur cassé par une voiture à l'entrée de Souil. L'assureur nous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le mur de son assuré. Un panneau d'avertissement est déjà apposé. La vitesse, limitée à 50 km, était quelques mètres plus tôt, limitée à 30 km avec des ralentisseurs. Les dispositifs de réduction de vitesse existent donc déjà et ont été étudiés pour protéger au mieux les habitations, les voitures, les motos (par exemple en évitant la glissière de sécurité). Monsieur Gaboriau avait proposé un panneau lumineux pour plus de visibilité mais cette proposition est écartée en raison de la pollution lumineuse qu'elle provoquerait (sans compter les coûts que cela provoquerait pour un assureur chargé de remplacer ce panneau en cas d'accident). C'est l'excès de vitesse qui est responsable des accidents à cet endroit, et non le défaut de signalisation.
- Réfection ponts : nous avons reçu un dossier complet concernant le diagnostic des ponts, dossier qui a été envoyé par e-mail à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Mr Le Maire avait un rendez-vous le 30 janvier 2023 avec la sous-préfète et d'autres Maires concernés par ces ponts mis sous surveillance. Plusieurs de nos ponts sont ainsi sous surveillance, mais l'un d'entre eux nécessite une vigilance accrue : le pont du Gros Coin, qui présente un problème de fragilisation structurelle. A la suite de ce rendez-vous en préfecture, il a été déterminé que « des actions sont à mener, un diagnostic plus poussé est à prévoir. Les travaux sont à mener dans l'année. C'est le SIVOM qui devrait piloter tout cela. Les travaux seraient financés à 80%. Dans l'intervalle, il est préconisé par les services préfectoraux de prendre une limitation de tonnage pour le pont du Gros Coin.
- Projet de plantations aux abords de la mairie : ce sont les employés municipaux qui ont formulé cette proposition. Ils proposent d'enlever la haie de pourtour, de la remplacer par des ganivelles sciées (sur environ 100 mètres) et de réaliser des plantations, arbustes, fleurs etc. David Valade appuie le fait qu'il y a en effet matière à améliorer ce lieu. Mr le Maire propose une enveloppe de l'ordre de 3000 à 4000 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe.
- Commission des impôts lundi 13/02/2023 à 18h00
- Commission des finances (subventions des associations) lundi 20/02/2023 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 31 janvier 2023

Le Secrétaire de séance,
Marielle LEGER

Le Maire,
Christian HENRIET


